

Direction Aménagement Urbanisme
et Services Techniques
Réf. : 2022/223/D
Dossier suivi par Caroline BOYAS
moyenstechniques@treillieres.fr
Tél : 02.40.94.54.86

Association Nouvel R
127 Les Tertreaux
44 119 TREILLIERES

Objet : Travaux Gréhandière-Jaudinière

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier en date du 9 décembre dernier, par lequel vous restituez vos échanges avec des riverains de la Gréhandière et interrogez la ville sur plusieurs points d'aménagement de voirie.

En réponse, je vous informe que les travaux envisagés au cours du premier semestre 2023 répondent à une majorité des problématiques soulevées. Il est en effet prévu :

- la reprise complète de la chaussée entre l'intersection avec la RD 49 au nord et le village de Garambeau au sud, avec recyclage et renforcement in situ de la voie et confortement de ses accotements,
- la création, coté ouest, de trottoirs pour la sécurisation des cheminements piétons dans les deux hameaux de la Gréhandière et de la Jaudinière,
- la mise aux normes des 2*2 arrêts de car Aléop situés sur cette portion de voie,
- la création de dispositifs de limitation de la vitesse avec :
 - o deux plateaux surélevés dans la Gréhandière (au niveau de l'impasse des Pommiers Blancs et à l'entrée sud) et une écluse au droit de l'arrêt de bus,
 - o une écluse en chicane à l'entrée de la Jaudinière et un plateau surélevé à l'entrée sud.

Je vous indique en revanche que l'enfouissement des réseaux n'est pas prévu, cette opération n'étant pas compatible tant par les délais que par le budget nécessaire avec les projets prévus sur le mandat. La création de places de stationnements publics n'a pas été retenue non plus, la sécurisation des cheminements piétons dans les hameaux ayant été privilégiée dans l'emprise étroite du domaine public.

Pour ce qui est de l'aménagement du carrefour entre la rue de la Gréhandière et la route de Vigneux (RD49), je partage votre avis et celui des habitants quant à sa nécessité. Ceci étant, il s'agit d'une compétence départementale et je me fais régulièrement le relai de ce besoin auprès du Département.

Concernant la continuité du sentier de randonnée, il a été fait le choix pour des raisons économiques mais aussi environnementales de limiter le busage des fossés. Pour autant, le franchissement du Gesvres par les piétons sera sécurisé par la création d'un trottoir sur le pont.

Pour ce qui est de la liaison cyclable reliant le hameau de la Gréhandière, je vous rappelle qu'il reste pertinent d'attendre les enseignements des études de faisabilité conduites actuellement par la CCEG sur la liaison Treillières-Vigneux.

Je vous remercie à nouveau pour l'ensemble de vos alertes et propositions. Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,
Alain ROYER

